



- Monsieur le Premier Ministre,
Ministre d'État

- Madame la Ministre
de la Justice
Luxembourg

Luxembourg, le 26 OCT. 2021

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 – 82954

Réf. CE / SCL : 60.217 – 1841 / sp
Doc. parl. 7575

Objet : Proposition de révision du chapitre VI. de la Constitution.

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 20 octobre 2021, la Chambre des Députés a adopté en **premier vote constitutionnel, par 51 voix contre 4 voix et 2 abstentions et conformément aux dispositions de l'article 114 de la Constitution**, la proposition de révision du chapitre VI. de la Constitution.

Selon les termes de l'article 114 de la Constitution, toute modification de la Constitution doit être adoptée en deux votes successifs, séparés par un intervalle d'au moins **trois mois**.

Par ailleurs, le texte tel qu'adopté en première lecture pourra être soumis à un **référendum**, qui se substitue au second vote de la Chambre, si dans les **deux mois** suivant le premier vote demande en est faite soit par plus d'un quart des membres de la Chambre, soit par vingt-cinq mille électeurs. Dans ce cas, la révision constitutionnelle ne sera adoptée que si elle recueille la majorité des suffrages valablement exprimés.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous tiendrai au courant, le moment venu, sur les suites procédurales de la présente révision constitutionnelle.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement



Marc Hansen